

Yvon CORFEC

Maître ès Sciences Economiques
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

4, Bd Dr Charles Poulain
14150 - OUISTREHAM

**ECOLE DES PARENTS
ET DES EDUCATEURS**

5, rue Daniel Huet

14000 - CAEN

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes Annuels - Exercice clos le 31 Décembre 2006

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 17 Juin 2005, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2006 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l' ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels sont arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Ouistreham, le 13 Juin 2007

Le Commissaire aux Comptes

Yvon CORFEC

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'Y' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Charges	2005	2006	%	Produits	2005	2006	%
matière consommable	1 173,93	1 596,38	35,99%	Subventions	241 321,56	285 583,00	18,34%
fournitures peda, plastique photos	1 272,25	2 310,68	81,62%	Subventions Conseil Général	98 844,00	105 531,25	6,77%
petites fournitures	6 365,79	2 292,31	-63,99%	Subventions DDASS	31 034,00	28 165,00	-9,24%
achat matériel, équipement tra	316,65	1 219,93	285,26%	Subventions C.A.F.	47 800,00	47 800,00	0,00%
impression, imprimerie	3 419,36	4 568,67	33,61%	Subventions Ville de Caen	7 105,00	7 785,00	9,57%
EDF GDF EAU	11 631,16	12 555,88	7,95%	Subventions Contrat Ville	24 295,00	31 431,00	29,37%
Achat produit entretien	1 228,90	1 583,61	28,86%	Subventions DRTEFP	0,00	24 733,33	
fournitures de bureau	21 215,65	17 396,20	-18,00%	Subventions FSE	0,00	0,00	
Loyers	25 312,01	26 621,03	5,17%	Subventions FNEPE	5 900,00	7 000,00	18,64%
location diverses	452,28	722,25	59,69%	Subventions Diverses	32 348,04	28 188,04	-12,86%
Location photocopieurs et standar	5 921,01	5 720,44	-3,39%	Neutralisation	-6 004,48	4 949,38	-182,43%
Location machine a café	60,77	0,00	-100,00%				
Charges locatives	413,29	219,24	-46,95%	Mesures PPE - ASI	133 673,26	116 718,02	-12,68%
Entretien et réparation	3 827,77	2 035,15	-46,83%	DDASS	86 000,00	31 200,00	-63,72%
Maintenance photocopie	2 827,80	8 440,76	198,49%	Conseil Général	43 813,49	38 704,21	-11,66%
Maintenance chaudières	941,95	1 247,64	32,45%	Mesure Afpa - APPI - OPI	3 859,77	46 813,81	1112,87%
Maintenance mat informatique	1 222,01	209,74	-82,84%				
Maintenance mat.incendie	863,87	1 503,01	73,99%	Mesures TRACE DRTEFP	1 725,11	0,00	
Assurance	5 640,74	6 541,48	15,97%				
Documentation, abonnement	6 333,66	7 098,94	12,08%	Prestations de services	12 131,84	21 275,49	75,37%
Inscription formation	1 795,80	1 444,70	-19,55%				
Frais animation stagiaires	193,82	704,77	263,62%	Consultation versement usagers	20 508,34	19 354,50	-5,63%
Honoraires	23 589,12	38 459,71	63,04%				
Déplacements	36 946,74	37 700,53	2,04%	Formations	697 023,82	661 169,60	-5,14%
Voyages deplts stagiaires	1 575,52	1 141,06	-27,58%	Formations Conseil Régional	170 533,58	162 067,49	-4,96%
Réceptions	1 547,45	2 093,75	35,30%	Formations Conseil Général	57 375,00	34 875,00	-39,22%
Timbres	7 763,62	6 294,93	-18,92%	Formations D.R.T.E.F.P.	68 814,01	84 565,78	22,89%
téléphones	10 822,76	9 847,58	-9,01%	Formations F.S.E.	172 737,18	146 937,45	-14,94%
Frais bancaires	1 054,12	1 109,48	5,25%	Formations Alpha	36 674,50	44 730,75	21,97%
divers	1 177,12	1 074,07	-8,75%	Formations Centre Mersier	73 242,00	72 378,80	-1,18%
Cotisations	10 586,10	11 095,00	4,81%	Formations CFAI	7 220,00	0,00	-100,00%
Achats et Charges externes	197 493,02	214 848,92	8,79%	Formations CNFPT	15 705,00	18 390,00	17,10%
Salaires brut	672 185,68	694 130,05	3,26%	Formations CES	29 724,83	30 392,33	2,25%
Urssaf	170 386,01	182 274,69	6,98%	Formations Diverses	71 387,06	58 547,82	-17,99%
Assedic	29 372,03	29 387,24	0,05%	Neutralisation	-6 389,34	8 284,18	-229,66%
Retraite	41 112,46	42 369,01	3,06%	Bilans	68 236,99	80 923,49	18,59%
Prévoyance	4 934,15	5 713,89	15,80%	Bilans Entreprises	10 208,28	17 897,28	75,32%
Effort de construction	2 730,00	2 807,00	2,82%	Bilans Fongecif	7 000,00	22 140,00	216,29%
Formation professionnelle	5 119,00	5 145,00	0,51%	Bilans Conseil Régional	48 470,40	39 738,60	-18,01%
Méd du Travail et autres charges	2 094,08	2 255,66	7,72%	Variation bilans en cours	2 558,31	1 147,61	-55,14%
Provision congés payés	13 729,29	7 222,63	-47,39%				
Provision prime	-15 000,00	0,00	-100,00%				
Prov départ retraite	0,00	0,00					
Charges de Personnel	926 662,70	971 305,17	4,82%	Cotisations	225,00	300,00	33,33%
Taxes sur les salaires	44 680,00	47 748,00	6,87%				
Autres Taxes	6 535,50	8 553,00	30,87%	Remboursement cnasea - anpe ...	40 491,62	50 094,55	23,72%
Impôts et taxes	51 215,50	56 301,00	9,93%				
Autres charges de gestion	11 933,62	907,64	-92,39%	Autres produits	38 134,86	21 642,72	-43,25%
Charges financières	14 061,53	12 495,44	-11,14%				
Dot amortissements et provision	45 458,39	45 513,43	0,12%	Produits financiers	2 784,25	1 074,01	-61,43%
Charges exceptionnelles	11 516,87	4 226,14	-63,30%				
				Produits exceptionnels	8 417,63	9 353,35	11,12%
total des charges	1 258 341,63	1 305 597,74	3,76%				
Impôts sur les Sociétés	0,00	0,00					
total charges	1 258 341,63	1 305 597,74	3,76%	total produits	1 264 674,28	1 267 488,73	0,22%
<i>résultat excédentaire</i>	<i>6 332,65</i>	<i>0,00</i>		<i>résultat déficitaire</i>	<i>0,00</i>	<i>38 109,01</i>	
TOTAL	1 264 674,28	1 305 597,74	3,24%	TOTAL	1 264 674,28	1 305 597,74	3,24%

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2006 dont le total est de 909 713,51 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un déficit de 38 109,01 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2006 au 31/12/2006.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 29 mai 2007.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Autres éléments significatifs :

En ce qui concerne les actifs immobilisés et la mise en conformité avec :

- le règlement CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs,
- le règlement CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs,

la méthode simplifiée prospective a été retenue.

En ce sens, aucune immobilisation décomposée n'a été identifiée et aucune modification des plans d'amortissements n'a été effectuée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- | | |
|-------------------------|------------|
| - Agencements | 8 ans |
| - Matériel de bureau | 3 ans |
| - Matériel informatique | 3 ans |
| - Matériel de transport | sans objet |
| - Mobilier de bureau | 5 ans |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de l'entreprise au regard des indemnités de fin de carrière

L'engagement calculé au 31/12/2006 s'élève à 38 246,48 euros. Une provision de 27 698,41 € a été constituée en 2005, il n'y a pas eu de dotation en 2006.